



BILAN D'ACTIVITÉ 2016

**DIRECTION REGIONALE
DES AFFAIRES CULTURELLES
D'ILE-DE-FRANCE**

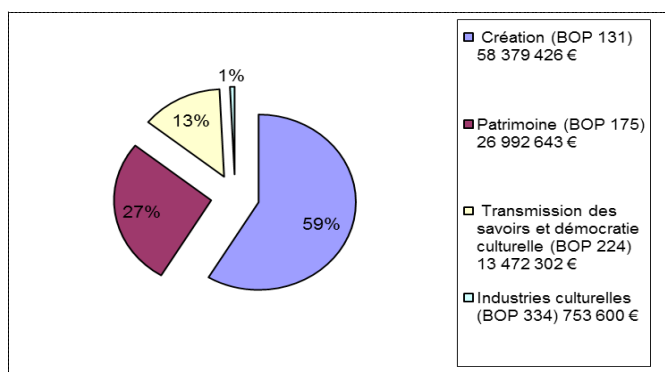
Avec 12,03 millions d'habitants soit 19 % de la population de la France métropolitaine) et 12 012 km² soit 1 001 hab/km², la région Île-de-France est la plus peuplée et la plus dense de l'hexagone. Toutefois, les disparités sont fortes puisque 88,6 % des Franciliens résident sur 23,7 % du territoire régional.

La région concentre 31 % du PIB national (642 milliards d'euros), ce qui en fait la région la plus riche de France et la deuxième région économique de l'Europe, après la Rhénanie-Westphalie.

Pourvu d'un riche patrimoine, d'une concentration remarquable des professions créatives, d'un grand nombre d'établissements culturels, la région Île-de-France est une puissance culturelle internationale qui contribue largement à en faire le premier bassin touristique du monde

Les trois dernières années ont été institutionnellement marquées par les réformes territoriales (loi MAPTAM, loi NOTRe). Désormais la région dispose d'une nouvelle architecture avec, d'une part, la création de la Métropole du Grand Paris composée de la ville de Paris et de 11 établissements publics territoriaux issus des trois départements de la petite couronne et de sept communes limitrophes ; et d'autre part la création de 53 Établissements Public de Coopération Intercommunale (EPCI) dans les quatre départements de grande couronne. Le projet Grand Paris a pour objectif de garantir un statut de métropole mondiale du XXI^e siècle, tout en favorisant le développement économique et social de ce territoire.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), service déconcentré du ministère de la Culture, placé sous l'autorité du Préfet de région, est chargée de conduire et de mettre en œuvre la politique culturelle de l'État à l'échelle régionale. Elle embrasse tous les secteurs d'activité du ministère : patrimoine, création, économie culturelle, démocratisation culturelle et transmission des savoirs. La DRAC apporte expertise et soutien financier. A cet effet elle a disposé en 2016 d'un budget de 99 597 971 €, répartis en quatre programmes (cf. document ci-contre).



Budget 2016 DRAC IDF

1. Protection, conservation et valorisation des patrimoines



Hôtel Mezzara, Paris, Classement 2016, © DRAC IDF

1.1 Patrimoine monumental et architectural

La DRAC veille à la protection, à la conservation, à la restauration et à la mise en valeur des monuments historiques. Dans ce cadre, elle instruit les demandes de nouvelles protections au titre des monuments historiques. Elle assure le contrôle scientifique et technique de l'ensemble des opérations de travaux sur monuments historiques quel qu'en soit le propriétaire. Ainsi elle autorise, contrôle et peut subventionner des restaurations sur les monuments historiques. Cette protection est aussi accompli pour le patrimoine mobilier.



Ancien couvent des Récollets, Versailles ; Classement 2016, © DRAC IDF ; M-H. Didier

Protections Monuments Historiques

La région Île-de-France compte **4008 monuments historiques** dont 2866 classés et 1142 inscrits. **26 protections au titre des monuments historiques (MH)** ont été accordés en 2016 :



- 10 classements : 6 à Paris dont, à titre d'exemple, l'église de la Trinité (9^e arrondissement) et l'Hôtel Mezzara (16^e arrondissement) et 4 dans le département des Yvelines (dont l'ancien couvent des Récollets à Versailles) ;

- 16 inscriptions : 7 à Paris dont, à titre d'exemple les édicules et les entourages des stations de métro d'Hector Guimard ; 4 dans le département de la Seine-et-Marne, dont l'église de Conches-sur-Gandoire et le jardin de Villet-Trefusis à Saint-Loup-de-Naud ; 3 dans le

département de l'Essonne, dont l'ancienne chaufferie centrale (XX^e) du quartier des Hauts-Tarterêts à Corbeil-Essonnes, construite par l'architecte Jean-Pierre Jouve ; et 2 pour le département des Yvelines, dont l'église Saint-Germain-de-Paris à Magny-les-Hameaux.

1.1.2 Restauration et entretien des Monuments Historiques

Les principaux **chantiers d'entretien et de restauration du patrimoine protégé appartenant à l'État**, ont concerné :

- La flèche, le grand comble et la console de l'orgue de la cathédrale Notre-Dame-de-Paris ;
- Le portail Nord et le portail central de la façade Ouest de la Cathédrale de Meaux (Seine-et-Marne) ;
- La chapelle de la Vierge, la mise sous surveillance et la reprise d'évacuation du chauffage pour la cathédrale Saint-Louis à Versailles (Yvelines) ;
- L'étude pour la mise en accessibilité de la tour à Montlhéry (Essonne) ;
- L'avenue du château de Meudon (Hauts-de-Seine) ;
- La travée 3 de la façade Sud de basilique Saint-Denis, les travaux de la façade Nord de la Maison d'éducation de la Légion d'honneur à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) ;

Les opérations subventionnées pour la **restauration des bâtiments n'appartenant pas à l'État**, ont concerné :

- A Paris, un immeuble donnant sur le Jardin du Port-Royal (1^e arrondissement), le Musée Carnavalet (3^e arrondissement), l'Hôtel de Chalon-Luxembourg (4^e arrondissement), le couvent des cordeliers (6^e arrondissement), La maison Paul Follot (14^e arrondissement), le pavillon Ledoux (14^e arrondissement) ;
- En Seine-et-Marne, l'intérieur de l'église Sainte-Madeleine à Châtelet-en-Brie, les transepts, le campanile, le chœur et les déambulatoires de l'église Saint-Louis à Fontainebleau ;
- Dans les Yvelines, le château de Beynes, les parties immergées des piles du pont de Limay-Mantes-la-Jolie ; et la confortation et la mise hors d'eau de la collégiale Notre-Dame et du beffroi à Mantes-la-Jolie ;
- En Essonne, la rose orientale de la façade Sud de Notre-Dame-du-Fort à Étampes, les toitures et charpentes de l'Église Saint-Etienne à Coudray-Monceaux, le porche et la réalisation du schéma directeur pour les espaces verts du château de Saint-Jean-de-Beaugard ;
- Dans les Hauts-de-Seine, les extérieurs de l'appartement de Le Corbusier, immeuble Molitor à Boulogne-Billancourt ; les charpentes, les fresques de l'église Saint-Jacques-le-Majeur à Montrouge, ce qui marque la fin de la restauration de l'église ; les charpentes et les couvertures de la nef, du transept et du chœur de l'église Saint-Médard à Clichy ; ainsi que les extérieurs du pavillon de musique à Neuilly-sur-Seine ;
- En Seine-Saint-Denis : le pavillon de l'horloge et la maison du régisseur du domaine de Raincy ;
- Dans le Val-de-Marne : l'Hôtel de ville de Cachan ;
- Dans le Val d'Oise : les couvertures et les façades du bâtiment des moines de l'abbaye de Royaumont à Asnières-sur-Oise ;

Les plus importantes **opérations de restauration pour le patrimoine mobilier** ont concerné à Paris le positif de l'orgue (second clavier) et le bourdon de la cathédrale Notre-Dame-de-Paris ; et

pour le département du Val d'Oise, la relique de la tunique de la Sainte Tunique du Christ de la basilique Saint-Denys à Argenteuil ainsi que la restauration du tableau « *Jésus et les docteurs* » de l'Église Notre-Dame à Pontoise.

La DRAC a contribué à hauteur de 25,5 M€ à la restauration et à l'entretien de monuments historiques, dont 17,5 M€ pour les bâtiments n'appartenant pas à l'État et à 7,97 M€ pour ceux lui appartenant.

Neuf chantiers de jeunes bénévoles se sont déroulés en 2016 en Île-de-France. La Seine-et-Marne est le département qui en compte le plus avec au total 5 chantiers : La Chapelle Gautier, Chaunonin-Neufmoutiers, l'ancienne Commanderie de Coulommiers, le vieux château de Brie-Comte-Robert.

1.1.3 Espace protégé et valorisation du patrimoine

Afin de garantir une architecture et un urbanisme de qualité, la DRAC délivre chaque année des avis concernant les permis de construire, d'aménager, de démolir, les déclarations préalables, les autorisations publicitaires, les autorisations spéciales ainsi que des avis consultatifs remis avant le lancement de projets architecturaux. Ainsi en 2016, 5 4371 avis ont été remis par la DRAC.

A l'issue de la loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) du 7 juillet 2016, les Zones de Protection du Patrimoine Architectural (ZPPAUP) et les Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) sont devenues des Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR). La région Île-de-France compte désormais **53 Sites Patrimoniaux Remarquables**, dont 8 dans les Yvelines, 9 en Essonne, 5 dans les Hauts-de-Seine, 1 en Seine-Saint-Denis, 4 dans le Val-de-Marne et 6 dans le Val-d'Oise.

L'Île-de-France bénéficie de **10 labels Ville et Pays d'art et d'Histoire** dont **7 labels Ville d'art et d'histoire** pour Boulogne-Billancourt, Meaux, Noisiel, Pontoise, Rambouillet, Saint-Quentin-en-Yvelines et Vincennes et **3 labels Pays d'art et d'histoire** pour Plaine Commune, Pays du Vexin Français, Pays de l'Etampois. Le réseau des villes labellisées a été particulièrement actif et a initié de nombreuses actions de valorisation de l'architecture et du patrimoine.

La DRAC, avec les Conseils d'Architecture de l'Urbanisme et de l'environnement (CAUE) d'Île-de-France, l'Ordre régional des architectes et la Maison de l'Architecture d'Île-de-France, a reconduit la deuxième édition « **le mois de l'architecture en Île-de-France** ». Cet événement avait pour thème « l'Extra-ordinaire Métropole » et s'est déroulé en juin 2016. Cette manifestation a proposé plus de 100 événements de sensibilisation à l'architecture.

La DRAC est également chargée de promouvoir l'architecture, la qualité architecturale des sites et des paysages ainsi que leur sensibilisation. A ce titre, la DRAC a apporté une aide de 50 000 € pour les travaux relatifs au centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine à Pontoise pour une ouverture en 2017.

1.2 Archéologie (non reçu)

1.3 Musées et Maisons des Illustres

La région Île-de-France compte près de **130 musées de France**, dont 90 sont suivis la DRAC, et de **35 maisons des illustres**, dont certains disposent de l'appellation Musée de France.

En 2016, la région Ile-de-France compte un nouveau Musée de France, qui a reçu l'appellation en 2016 : **le musée d'art et d'histoire de l'Hôpital Sainte-Anne** -



Maison des Illustres Raymond Devos, Saint-Remy-les-Chevreuses ; © Musée – Fondation Raymond Devos

Groupement d'Intérêt Public à objet Culturel (GIPC) ; et compte également une nouvelle Maison des Illustres : **la maison-musée Raymond Devos à Saint-Rémy-les-Chevreuse**.

Il s'agit d'un territoire complexe où les musées connaissent des situations très différentes en termes d'attractivité et de développement. Ils sont sous la tutelle de collectivités (représentatives de la diversité des collections sur le territoire national), d'associations ou de fondations. Une grande disparité existe entre les musées nationaux et certains musées éloignés des grands centres urbains. Cette différence est d'autant plus préoccupante lorsque ces musées n'ont plus le soutien de leur tutelle. La réduction d'effectifs et de budget entraîne une baisse significative d'activité. Néanmoins, l'extension du réseau de transports en commun grâce aux lignes 15, 16, 17 et 18 (Grand Paris Express), ainsi que le prolongement de lignes existantes, devraient faciliter en partie la question de l'accès à ces musées isolés et à leur développement en termes de fréquentation. Les musées de petite taille ont un besoin de suivi et d'accompagnement de la DRAC pour l'ensemble des procédures.

Certains projets d'investissement permettent de rendre compte du dynamisme et de l'attrait de la région Île-de-France dans le domaine des musées, des Maisons des Illustres et de l'offre

culturelle : l'extension du musée Albert-Kahn à Boulogne-Billancourt par l'architecte de renommée internationale : Kengo Kuma (Conseil départemental des Hauts-de-Seine), le déménagement et la rénovation du musée de la Résistance nationale à Champigny-sur-Marne (association subventionnée par le Ministère de la Défense), la restauration de la Maison Zola, l'aménagement du musée Dreyfus (association subventionnée par le Ministère de la Culture et la DRAC Île-de-France), la construction d'un accueil pour la maison Jeanne et Léon Blum (ville de Jouy-en-Josas, labellisée Maisons des Illustres, subventionnée par la DRAC Île-de-France).



Musée Albert-Kahn, projet d'extension du musée par Kengo Kuma

Des projets aboutis très récemment complètent ce panorama : le musée de la Gendarmerie nationale à Melun (Ministère de l'Intérieur), la rénovation du musée de la batellerie (Ville de Conflans-Sainte-Honorine), les réserves du Musée d'histoire urbaine et sociale de Suresnes (Ville de Suresnes avec une aide de la DRAC).

Accompagnée par la DRAC, la Ville de Paris a également engagé pour ses musées d'importants travaux : la restauration et la rénovation du musée Carnavalet - Histoire de Paris, le déménagement et la rénovation du musée du Général Leclerc de Hautecloque - Mémorial Jean-Moulin et de la Libération de Paris et celle du Palais Galliera.

1.3.1 Activités des commissions d'acquisition et de restauration des collections des Musées de France

La DRAC organise les commissions scientifiques régionales en faveur, d'une part, des acquisitions d'œuvres et d'objets entrant dans les collections musées de France et, d'autre part, pour la restauration des œuvres et objets.

516 dossiers d'acquisition ont été étudiés au sein de six commissions d'acquisition des collections des musées de France et 82 dossiers de restauration ont été suivis dans le cadre des quatre commissions de restauration.

Par ailleurs, une vingtaine de missions concernant la sécurité et la sûreté ont été menées en lien avec le département de la muséographie et la Mission



des

Guillaume Pujolle, **L'imaginaire,** 1938, Crayon noir, crayon de couloir, produits pharmaceutiques et encre sur papier, musée des arts et d'histoire de l'Hôpital Sainte-Anne, © Centre hospitalier Sainte-Anne

d'Inspection de la Sécurité, de la Sûreté et de l'Accessibilité (MISSA – à l'Inspection des Patrimoines à la Direction Générale des Patrimoines).

1.3.2 Aide financière aux musées de France

Le comité du Fond Régional d'Acquisition des Musées (FRAM) a examiné 47 dossiers correspondant aux projets d'acquisition de seize musées de France pour un budget de 220 000 € (110 000 € affectés par l'État et 110 000 € par le Conseil Régional d'Île-de-France).

Les crédits de fonctionnement ont été engagés à hauteur de 444 300 € pour les activités des musées et 13 000 € sur des crédits d'investissement pour l'étude de définition et de pré-programmation du musée de la Résistance nationale.

1.3.3 Animation du réseau des musées et des maisons des Illustres

A l'initiative de la DRAC, plusieurs réunions à l'attention des professionnels et du réseau des musées de France ont concerné :

- La prévention des risques de crue et d'inondations ainsi que la présentation de l'enquête des publics menés par la Département de la Politique des Publics à la Direction Générale des Patrimoines, à l'auditorium du Musée de l'Homme, le 19 mai 2016 ;
- Les relations entre les musées, les publics et le numérique dans le cadre de la mission « Musées du XXI^e siècle » à la Cité des Sciences et de l'Industrie, le 14 octobre 2016 ;
- Le partage du patrimoine des universités, dans le cadre de la mission « Musées du XXI^e siècle », au musée Curie (Institut Curie), le 14 novembre 2016 ;
- La présentation de la note-circulaire relative à la méthodologie du post-récolement, faisant suite au premier récolement décennal obligatoire pour les musées de France, au Ministère de la Culture et de la Communication, le 2 décembre 2016 ;

1.4 Archives, célébrations nationales et sociétés d'histoire

Dans le secteur des archives, les aides apportées par la DRAC aux archives municipales ont représenté 42 111 € pour 12 dossiers. Quatre dossiers d'archives départementales ont été soutenus à hauteur de 34 000 €.

Le soutien aux sociétés d'histoire et aux célébrations nationales a représenté un total de 48 000 € pour 12 dossiers.

2. Création

2.1 Arts plastiques

Dans le domaine de l'art contemporain la DRAC soutient la création, l'aide à la diffusion, l'accompagnement de l'enseignement supérieur artistique et la sensibilisation des publics.

2.1.1 Soutien aux lieux artistiques

L'Île-de-France est riche d'institutions dédiées à l'art. De nature variée, ces lieux sont consacrés à la formation, à la production, à la diffusion, à l'enrichissement de collections ou au marché de l'art. En lien avec les collectivités territoriales, la DRAC assure donc un accompagnement des Centres d'art contemporain et du Fonds régional d'art contemporain (FRAC).

En dépit de leur dynamisme, ces différentes structures ont une économie fragile, notamment dans un contexte marqué par la baisse des subventions des collectivités territoriales. Cette situation affaiblit plusieurs lieux, tels que l'espace Khasma ou le Centre National Édition Art Image (CNEAI) à Chatou. Pour répondre à la diminution du soutien de ses tutelles, le CNEAI a amorcé le projet d'une relocalisation de l'ensemble du centre d'art vers la Ville de Pantin pour l'année 2017.

La DRAC apporte une aide financière au **réseau TRAM, Réseau Art contemporain Paris** qui fédère une petite vingtaine de centres d'art. L'activité de cette association permet de constituer un maillage opérationnel sur l'ensemble du territoire francilien. Par ailleurs, la DRAC a initié la mise

en place d'un Schéma d'Orientation pour le Développement des Arts Visuels (SODAVI) délégué au

L'année 2016 a été marquée également par:

- un renforcement financier en faveur de travaux de réaménagement des espaces de recherche d'art et de recherche en art, dans le cadre d'une action Pluriannuelle d'Objectif (CPO) financée par la Ville de Paris.
- un développement de fonction par la nouvelle direction artistique Céline Poulin du **Centre d'art Jules Verne** à Brétigny-sur-Orge qui a permis la réouverture de ce lieu après plusieurs années de fermeture.

Vue de la façade de **Bétonsallon**, Centre de recherche © Bétonsallon – centre de recherche



réseau TRAM sous la responsabilité de la DRAC.

Vue de la façade de **Bétonsallon**, Centre de recherche © Bétonsallon – centre de recherche

2.1.2 Soutien à la création artistique

Au titre des **aides à projets**, de création : à Bétonsallon (75) aux laboratoires d'Aubervilliers et Ateliers de Cergy (95). Par ailleurs, des **classes préparatoires** en école d'art publique de Gennevilliers, d'Évry et d'Issy-les-Moulineaux.

Il a accompagné la mise en place de plusieurs résidences artistiques : à Bétonsallon (92), au Centre d'art Micro-Onde (78), à Khasma et au Centre Photographique d'Île-de-France (77), et aux Ateliers de Cergy (95). L'AC a mis en place des résidences au sein des trois écoles d'art publiques de Gennevilliers, d'Évry et d'Issy-les-Moulineaux.

Concernant la professionnalisation de ce secteur, la DRAC suit les activités d'enseignement de l'**École Nationale de Paris-Cergy** dont les projets de réhabilitation ou de délocalisation sont à l'étude. En 2016, seuls les travaux de mises aux normes de l'école ont pu être opérés. Enfin, une étude consacrée à l'offre des **ateliers d'artistes** en Île-de-France a été engagée par la DRAC en lien avec Paris Habitat et la Ville de Paris. Cette étude vise en effet à mutualiser l'offre francilienne en accompagnant les plasticiens dans leurs démarches de professionnalisation.

2.1.3 Renforcer la présence de l'art dans l'espace public

L'application du « **1% artistique** » et la réalisation de **commandes publiques** portées par les collectivités territoriales participe de la vie culturelle de tous. Ces deux dispositifs, impliquant différents secteurs d'activité, dynamisent aussi la vie économique. Pour les collectivités, les œuvres dans l'espace public contribuent à leur identité culturelle et à leur attractivité. Ces œuvres bénéficient d'un impact fort car elles sont accompagnées d'une démarche de médiation. Bien que les départements de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne soient exemplaires dans ce domaine, tous les départements n'adoptent pas encore de manière systématique ce dispositif. Le Val-d'Oise et les Hauts-de-Seine n'appliquent pas le « 1% », obligatoire lors de la construction de ses collèges. Les Yvelines renouent depuis peu avec la procédure.



Claude Rutault, *Nouvelle adresse* (2016-2017), La Conque, Nanterre, Commande publique street art 2016, © Line Francillon

Les Journées Européennes du Patrimoine 2016 ont notamment mis en lumière les « **1% artistique** » présents en milieu scolaire et universitaire ce qui a permis de susciter l'intérêt du public.

La DRAC a coordonné l'ensemble des opérations de médiation mises en place à cette occasion, en lien avec les trois académies d'Île-de-France (Créteil, Paris et Versailles).

faibles culturelles d'Île-de-France
rd 01 56 06 50 00 • Télécopie 01 56 06 52 48
municipal.gouv.fr/Regions/DRAC-Ile-de-France

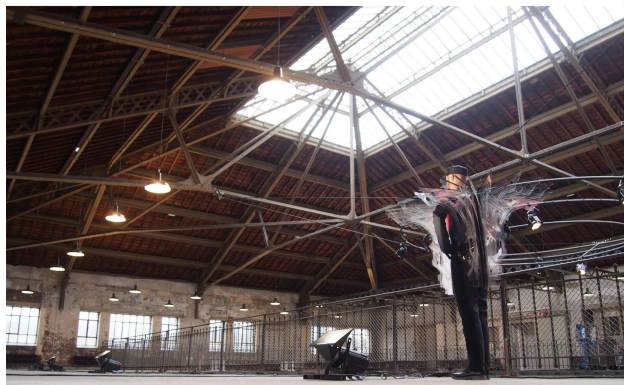
Au titre de la **commande publique**, le «**Plan Street Art**» soutient et suit les quatre chantiers ayant bénéficié d'aides sur les 125 dossiers réceptionnés.

Cette commande concerne les villes de Nanterre, Grigny, Malakoff et Aubervilliers – Saint-Denis. Suite aux études menées en 2015, la DRAC a pu apporter son soutien à la commande publique de la ville d'Ivry-sur-Seine. L'artiste Agnès Thurnauer a été sélectionnée afin de réaliser une œuvre sculpturale.

Enfin, à l'initiative des Aéroports de Paris, le sculpteur Wim Delvoyel a été sélectionné pour des hommages au Général de Gaulle et à Louis Aragon.

2. 2 Théâtre

La DRAC assure la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions qui relèvent des politiques nationales en apportant un soutien au fonctionnement des lieux de création de diffusion ainsi qu'à des équipes professionnelles et indépendantes. met en œuvre la politiques relative labels et réseaux nationaux du spectacle vivant : 7 Centres Dramatiques Nationaux (CDN) dont le Théâtre des Quartiers d'Ivry qui est devenu officiellement CDN en 2016, 9 Scènes Nationales (SN), 1 Pôle National du Cirque à Antony et à Châtenay-Malabry (92) et 1 Centre National des Arts de la Rue, Le Moulin-Fondu à Noisy-le-Sec (93), qui se délocalisera prochainement dans le Val d'Oise.



Impromptu pour l'inauguration du Théâtre des Quartiers d'Ivry – Centre Dramatique Nationale, 2016 ; © DRAC IDF S.Nhieim

L'effort le plus important de la DRAC pour le secteur du théâtre, des arts du cirque, de la rue et de la marionnette porte sur le soutien aux équipements labellisés mentionnés puis sur le soutien aux équipes indépendantes qui peuvent être accompagnées au titre de :

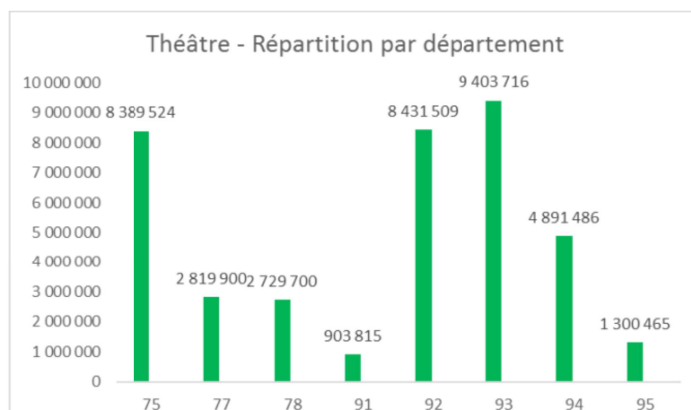
- leur projet artistique via un conventionnement, dont le plancher a été revalorisé à 50 000 € en 2016) ;
- leur rayonnement, notamment international grâce au nouveau dispositif du Ministère de la Culture : « Compagnies et Ensembles à Rayonnement National et International » (CERNI) ;
- la production dramatique par une aide *a minima* de 10 000 € par projet concernant une création ou une reprise ;
- leur implantation territoriale par une aide pluriannuelle en partenariat avec une collectivité d'un montant moyen 23 000 € pour une durée de 3 ans.

Les arts du cirque, de la rue, et de la marionnette sont également accompagnés par la DRAC. On peut ainsi citer, le Théâtre aux Mains Nues (Paris), aidé au titre du compagnonnage marionnettes, a été inauguré le 13 janvier 2016 suite aux travaux d'agrandissement.

D'autres lieux de création et de diffusion peuvent être aidés soit au titre de leur projet artistique global, soit pour un des axes de leur projet artistique (théâtre de villes aidés au titre du programme des scènes conventionnées ou Ateliers de fabrique artistique (AFA).

Enfin, trois établissements d'enseignement supérieur ou de formation bénéficient du soutien de la DRAC : les deux Centre de Formation d'Apprentis (CFA – Académie Fratellini à Saint-Denis et ESCA à Asnières) pour les circassiens et les comédiens et le Centre de Formation Professionnelle aux Techniques du Spectacle (CFPTS – à Bagnolet). Ce dernier

Direction rég
47 rue Le Peletier 75009 F
Adresse Internet : <http://w>



lieu poursuit la rénovation de ses bâtiments. Il est soutenu à ce titre par la DRAC à hauteur de 40 % (4,6 M€).

Le budget 2016 du service du théâtre est en légère hausse (38 525 439 € pour le programme création et 1 499 000 € pour le programme transmission des savoirs). Cette progression est principalement due, pour le domaine de la création, à l'augmentation des aides en direction des compagnies (revalorisation du plancher de conventionnement et création du CERNI) et, pour le domaine de la transmission des savoirs, aux aides allouées à l'Académie Fratellini pour la classe préparatoire et pour la préparation au Diplôme d'État (cirque).

2.3 Musique et Danse (Non reçu)

2.4 Licences

Pour exploiter un lieu recevant des spectacles, produire ou diffuser des représentations, une licence est obligatoire. Il s'agit d'une autorisation préfectorale pour exercer une profession réglementée, délivrée pour trois ans et renouvelable. La détention de la licence est une condition pour permettre aux salariés, et notamment aux techniciens du spectacle, de bénéficier du régime de l'intermittence.

L'Île-de-France est la région disposant du plus grand nombre de licence. En 2016, 4 539 licences ont été attribuées, refusées ou retirées. Le nombre des licences correspond aux catégories. Ainsi, 512 catégories ont été accordées pour les exploitants de lieux formulant une demande (Catégorie 1), 2 707 pour les producteurs de spectacles (catégorie 2 - dont 2 société étrangères : suisse et canadienne), 1 319, pour le diffuseur de spectacle (catégories 3). Néanmoins, il est important de prendre en compte le fait qu'une même entité peut avoir 3 catégories (on comptera alors 3 licences)

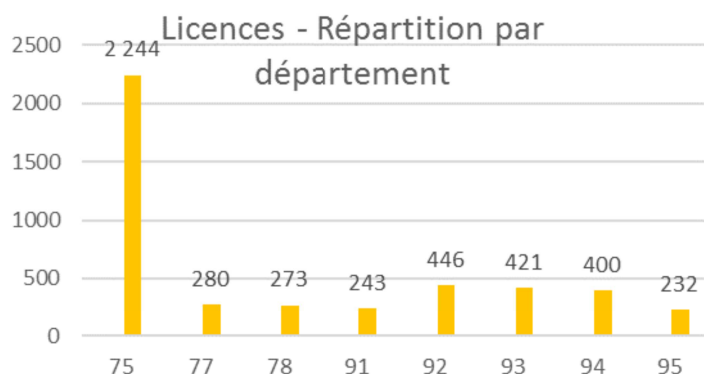
Sur les 4 539 licences, on compte 16 refus et 409 retraits (dont 3 retraits-sanction). Les motifs de refus ou de retrait-sanction relèvent du hors champ des activités pour lesquelles la licence est demandée, du constat de travail illégal, du non-respect de la législation sociale ou de celle concernant la propriété littéraire et artistique, de l'avis défavorable des Procès-Verbaux de la commission de sécurité des lieux.

Les retraits simples sont motivés par le changement ou le décès du titulaire, la cessation d'activité de la structure dans le spectacle vivant, ou sa radiation.

2 602 concernent des associations, 1 504 ont été formulées par des sociétés commerciales (dont 39 à des auto-entrepreneurs), 331 par des communes, régies directes, des , 75 à des communauté des communes ou d'agglomération, et 75 pour des Etablissements Public d'Intérêt Commercial, Etablissement Public Administratif ou d'Etablissement Public de Coopération Culturelle.

Les Déclarations Préalables à l'Intervention en France de producteurs étrangers ou européens dans le cadre de prestations artistiques sont obligatoires pour tout spectacles produits ou diffusés par des structures non établies en France et y commençant leur tournée par la région Ile-de-France. En 2016, 548 Déclarations Préalables à l'Intervention ont été demandé en région francilienne. Les Déclarations de Spectacles Occasionnels, limitées à six par an et par structure, ne concernent que les entrepreneurs français non titulaires d'une licence de spectacles dans la mesure où ce n'est pas leur activité principale. Cette déclaration est obligatoire dès la première date dans la région de la première représentation annuelle. Elles s'élèvent à 302.

Pour la répartition par départements, il s'agit des établissements principaux des structures titulaires de la licence. Mais hormis les lieux, le rayonnement culturel de ces structures peut ne pas être lié à leur département de rattachement.



3. Économie culturelle

3. 1 Cinéma, numérique et médias

L'Île-de-France est la région la mieux équipée en salles de cinéma. En 2016, le secteur de l'exploitation cinématographique compte 341 cinémas regroupant 1 073 écrans, soit 18,7% des écrans actifs en France. Parmi ces cinémas, 32 sont des multiplexes et 148 sont classés art et essai. Les établissements cinématographiques franciliens ont réalisé plus de 53 millions d'entrées, soit 26,2 % de la fréquentation nationale.

En 2016, la région a connu l'ouverture ou la réouverture après travaux de plusieurs salles. Ainsi, 4 dossiers de création de cinémas instruits par la DRAC ont été déposés auprès des différentes Commissions d'Aménagement Cinématographique (CDACi) :

- 2 projets autorisés dans le département de la Seine-et-Marne à Servon pour l'enseigne « Kinépolis » (9 salles et 1208 places) et à Claye-Souilly pour l'enseigne « Méga CGR » (12 salles et 1869 places) ;
- 1 projet autorisé à Mennecey en Essonne, pour l'enseigne « Cinéma Confluences Mennecey » (3 salles et 324 places) ;
- 1 projet autorisé à Bezons dans le Val d'Oise pour l'enseigne « C2L » (8 salles et 1190 places).

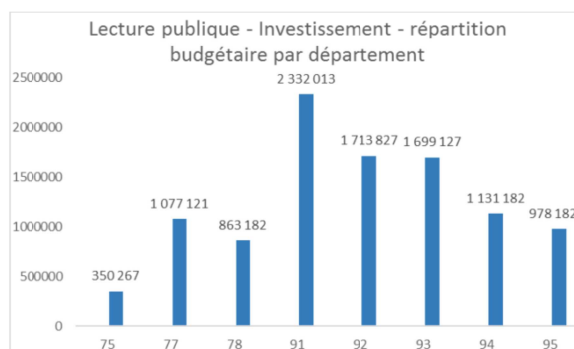
L'action de la DRAC s'inscrit principalement dans le cadre des deux conventions de coopération cinématographique signées entre l'État et les collectivités. La première convention est conclue entre le Conseil régional d'Île-de-France, le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, la DRAC et le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC). Ainsi, 808 600 € ont été engagés en 2016 par la DRAC dans le cadre de cette convention pour soutenir notamment les festivals de cinéma, les actions d'éducation à l'image et les réseaux de salles Art et Essai. La seconde convention réunit la DRAC, le CNC et la Ville de Paris. A ce titre, la DRAC a apporté une aide pour un montant de 306 332 €.

3. 2 Livre, lecture publique et librairies

3.2.1 Livre et Lecture

Dans le cadre du soutien à l'investissement en faveur de la lecture publique, le montant de crédits délégués en 2016 au titre de la dotation générale de décentralisation (concours particulier en faveur de la lecture publique) s'élevait à 10 144 901 €. La totalité des crédits délégués ont été consommés, pour 91 dossiers instruits.

Ce sont principalement les dépenses liées aux bâtiments (construction, restructuration, extension) qui ont suscité l'effort de l'État pour un montant de 7 327 147 € et les équipements matériels et mobiliers (y compris l'identification par radio fréquence - RFID) pour un montant



de 1 144 605 €; l'informatique, pour 405 283 €, est pour la première fois inférieur à l'accompagnement destiné au secteur numérique avec 937 011 €. Les bibliobus ont bénéficié d'une subvention de 119 188 €. Enfin, un premier dossier concernant une étude sur l'extension des horaires d'ouverture a été soutenue pour un montant de 19 600 € à Lorrez-le-Bocage (77) qui déploie conjointement un projet de lecture publique et un projet de Maison de Service Au Publics (MSAP). L'accompagnement des projets d'extension d'horaire d'ouverture a pris place réglementaire en 2016 à la suite du rapport rendu par la sénatrice Sylvie Robert à la ministre de la Culture en août 2015.

De nombreux projets significatifs se sont déroulés en 2016 en Île-de-France :

- pour la Ville de Paris, la poursuite du projet d'infrastructures numériques et de diffusion de collections numériques a été à hauteur de 70 % du budget global ;
- dans les Hauts-de-Seine, les besoins en équipement mobilier de deux bibliothèques nouvelles ou en cours de construction, à Garches (1 875 m²) et au Plessis-Robinson, ont été soutenus ;
- en Seine-Saint-Denis, la DRAC a accompagné la construction d'une annexe à Pantin ;
- pour les Etablissements Publics Territoriaux Est Ensemble (quartier des Courtilières) et Plaine Commune, la DRAC participe à hauteur de 70 % du budget global (2,4 M€ HT) pour le projet de Bibliothèque numérique.

Le patrimoine des bibliothèques rassemble les projets relatifs à la valorisation, à la conservation et au conditionnement de collections patrimoniales des bibliothèques publiques ou associatives.

Pour le département de la Seine-et-Marne, les crues du Loing au printemps 2016 ont fortement endommagé la bibliothèque municipale de Nemours et la bibliothèque municipale de Souppes-sur-Loing. Ces deux institutions ont bénéficié d'une participation financière de la DRAC à hauteur de 84 000 € ainsi que de son expertise afin de garantir une reprise rapide du service dans des conditions satisfaisantes en 2017.

Pour le département des Yvelines, l'année 2016 a notamment été marquée par la disparition de la Bibliothèque départementale de prêt et son remplacement par un service d'ingénierie culturelle destiné à accompagner les communes et les intercommunalités dans la conception de projet d'investissement (bâtiment, infrastructure numérique) et de fonctionnement (constitution des collections). Cette disparition, outre l'ambiguïté qu'elle introduit dans la compréhension de la loi et de l'exercice de cette compétence obligatoire, constitue une fragilisation des services de lecture publique des communes, déjà en difficultés (forte représentation du bénévolat associatif, équipements sous-dimensionnés et vieillissants, collections inadaptées, absence du numérique). Par ailleurs, cette suppression est également un frein pour les communes et les intercommunalités dans la formulation des besoins de financement auprès de l'État. Ainsi, ce contexte explique la faiblesse relative de la dotation attribuée dans le cadre de la Dotation Globale de Décentralisation – concours particulier en faveur de la lecture publique pour ce département. La subvention apportée par la DRAC au Moulin Triolet-Aragon à Saint-Arnoult-en-Yvelines (78) est inscrite dans ce cadre et s'élève chaque année à 169 000 €.

Concernant **les Contrats Territoire-Lecture**, quatre se sont achevés en 2016 avec :

- le Conseil départemental de l'Essonne (2014-2016) ;
- le Conseil départemental des Yvelines (2013-2016) ;
- la Communauté de communes Pays créçois et le Conseil départemental de Seine-et-Marne (2014-2016) ;
- la Communauté de communes Moret-Seine-et-Loing et le Conseil départemental de Seine-et-Marne (2014-2016).

Le contrat qui s'est poursuivi en 2016 est celui signé avec l'intercommunalité de Clichy-sous-Bois/Montfermeil et le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis (2014-2017).

De nouveaux contrats ont été signés en 2016 avec :

- l'EPCI Vallée de la Marne ;
- l'EPCI Marne-et-Gondoire ;
- le Conseil départemental du Val-de-Marne.

La phase expérimentale lancée avec la Ville de Paris et la Cité scolaire François Villon pour le territoire Quartier Politique de la Ville Didot/Porte de Vanves (14^e arrondissement) n'a pour l'instant pas pu aboutir à la signature d'une convention.

3.2.2 Économie du livre

Poursuivant le soutien à la librairie indépendante engagé par le Plan national d'aide à la librairie indépendante en 2013, la DRAC a consacré à ce secteur 210 000 €, en lien étroit avec les dispositifs du Centre national du Livre (CNL) et du Conseil régional d'Île-de-France. Parmi les projets phares en 2016, les librairies La Petite Égypte (Paris, 2^e arrondissement), La Tête ailleurs (Paris, 11^e arrondissement), Les trois sœurs (Montreuil, 93), Bulles de jeux (Chelles, 77) ainsi que la librairie Les Jours Heureux (déménagement du Blanc-Mesnil à Rosny-sous-Bois) ont bénéficié de ce plan national.

Pour le secteur de l'édition indépendante, la DRAC a consacré une enveloppe de crédits de 104 900 €.

281 500 € ont été consacrés en 2016 pour le développement de la lecture (éducation artistique et culturelle, médiation auprès des publics empêchés ou éloignés). Enfin, la vie littéraire (programmation et animation autour du livre et des textes) a été accompagnée à hauteur de 113 000 €.

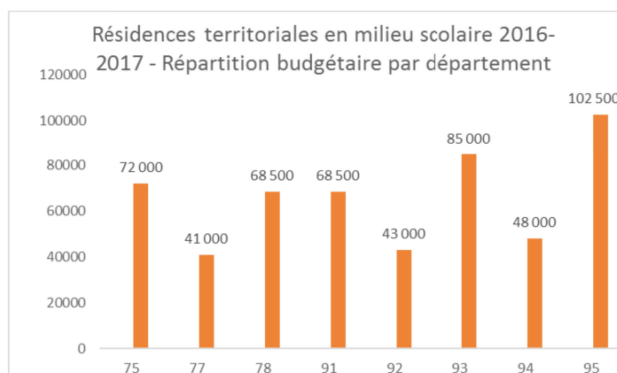
4. Démocratisation de la culture et transmission des savoirs

En partenariat avec les services déconcentrés des ministères de l'Éducation nationale (les trois académies d'Île-de-France), de la Santé (Agence Régionale de Santé d'Île-de-France), de la Justice (Direction Interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et Direction Interrégionale des Services Pénitentiers) et de l'Intérieur (préfectures), la DRAC met en œuvre les politiques interministérielles grâce à différents dispositifs. Ils ont pour objectif principal de favoriser l'accès à la culture, à la pratique artistique et aux équipements culturels en direction des territoires et des populations les plus fragiles.

4.1 Éducation artistique et culture en milieu scolaire

L'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire est une politique partagée entre la DRAC et les trois académies d'Île-de-France. Des comités stratégiques et des comités techniques permettent de coordonner les différentes actions. Plusieurs dispositifs sont ainsi déclinés sur et hors temps scolaire. Ils sont menés par des artistes professionnels.

Dans le cadre de l'appel à projet de résidences territoriales en milieu scolaire, 80 résidences ont été sélectionnées en 2016, dont 44 pour l'académie de Versailles, 26 pour l'académie de Créteil et 10 pour celle de Paris.



En partenariat avec l'Éducation Nationale, la DRAC prend en charge la rémunération des artistes qui interviennent au sein des enseignements artistiques pour les options facultatives et obligatoires au lycée.

La DRAC soutient également la coordination des dispositifs nationaux «École au cinéma», «Collège au cinéma», et «Lycéens et apprentis au cinéma», qui se sont fortement

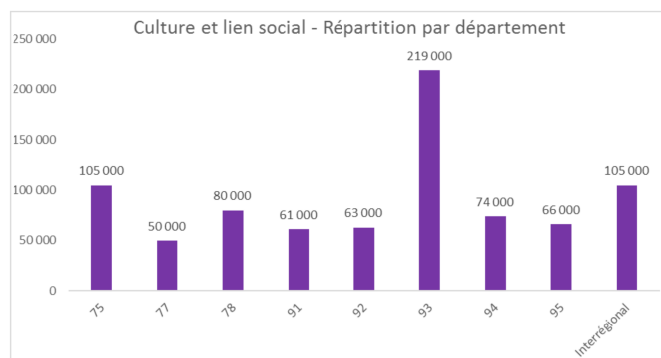


développés en Île-de-France. 251 644 élèves ont été touchés par cette action en 2016. Ils sont complétés par un autre dispositif national, « Passeurs d'images », plus particulièrement consacré aux jeunes défavorisés et éloignés du cinéma.

4.2 Politique de la ville

La région Île-de-France compte 272 quartiers Politique de la Ville et 21 zones de sécurité prioritaire. Afin de favoriser l'accès à une pratique artistique et culturelle des habitants les plus en difficulté de ces quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, la DRAC met en œuvre quatre dispositifs.

En partenariat avec les préfetures, la DRAC a financé 125 projets (823 000 €) en 2016, dans le cadre de l'appel à projet « Culture et lien social ». Chacun de ces projets est co-construit avec une structure sociale implantée dans le quartier prioritaire concerné (centre social, mission locale, CCAS, bailleur social) et une structure culturelle (équipement culturel, compagnie, artiste seul). En 2016, un plus grand nombre de projets a été aidé grâce à un budget en augmentation. Un tiers des actions financées concernent le département de la Seine-Saint-Denis et la Ville de Paris, qui restent les territoires bénéficiant du plus grand nombre d'actions.



Suite aux attentats terroristes de janvier 2015, la DRAC Île-de-France a mis en place le programme « **Culture, citoyenneté et vivre ensemble** ». Six villes ont été identifiées comme prioritaires : Saint-Ouen, Grigny, Trappes, Champigny-sur-Marne, Gennevilliers et Mantes-la-Jolie. Elles ont proposé un programme ambitieux en mobilisant des artistes qui vont à la rencontre des habitants en difficulté. Ce programme se traduit par la mise en place de conventions triennales (16/17/18) pour accompagner la volonté politique de ces six communes d'améliorer la cohésion et l'inclusion sociale des personnes les plus fragiles. Par exemple, à Trappes, l'artiste plasticien Thierry Payet réalise une cartographie sensible de la ville en pleine mutation urbaine à partir des témoignages des habitants, des ateliers d'écriture et une recherche archivistique. Cette cartographie met en exergue l'histoire de la commune et les aspirations des habitants.

Sous l'impulsion du préfet de la région d'Île-de-France, **une politique de partenariat** a été mise en œuvre en 2016 entre un **Établissement Public National** du ministère de la Culture (EPN) et une **Zone de Sécurité Prioritaire** (ZSP). Ainsi, la région Île-de-France compte 21 jumelages EPN/ZSP. On peut citer les projets :

- du Château de Versailles avec la ZSP des Mureaux, qui propose un travail d'expression chorégraphique en mobilisant la *compagnie Mood/RV6K* pour inventer des déambulations dansées au sein du château ;
- du musée du Louvre avec Aulnay-sous-Bois, qui, dans le cadre de la création d'une artothèque, sensibilise les habitants au commissariat d'exposition et à la critique d'œuvres d'art grâce à plusieurs actions telles que « Les Cafés Louvre » (médiation conviviale, en petit groupe, d'une durée de 20 minutes, autour d'une œuvre ou d'un thème), « Les Conversations » (évoquant des collections, de l'histoire, des métiers du musée du Louvre) et « Les Rencontres autour d'une œuvre » (invitation aux artistes du territoire autour d'une œuvre choisie, *in situ* ou hors-les-murs tout en créant des liens avec les collections de musée).

Le ministère de la Culture et de la Communication a développé pour la première fois en 2016 un nouveau dispositif « **Journalistes en résidence** » consacré à l'éducation aux médias et à l'information. Ce dispositif a un double objectif, celui de contribuer à la compréhension, à l'appropriation de l'environnement informationnel et médiatique dans lequel les jeunes évoluent ; ainsi que d'aider à la structuration et à la professionnalisation de démarches de médias de proximité. Ces résidences s'adressaient à la fois aux publics jeunes et aux contributeurs des

médias de proximité. Cinq résidences de journalistes ont été expérimentées à Bobigny, à Trappes, à Villeneuve-Saint-Georges / Valenton, à Villiers-le-Bel et dans le 17e arrondissement de Paris (Porte Saint-Ouen / Porte Pouchet). Ces 5 territoires appartiennent à la géographie de la Politique de la Ville.

4.3 Culture et Santé

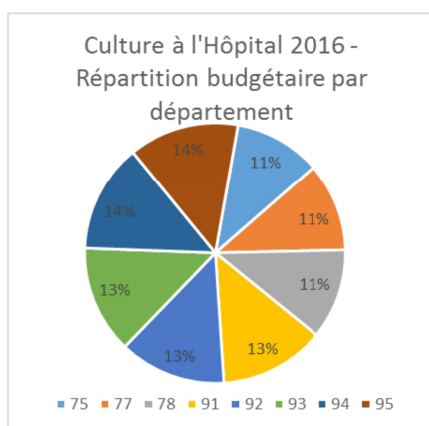
La politique « Culture-santé » est mise en œuvre, dans le cadre d'une convention quadriennale, renouvelée en juin 2016, avec comme nouveau partenaire, l'association Arts & Santé – La Manufacture, co-signataire désormais de cette convention aux côtés de la DRAC et de l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce partenariat vise notamment à favoriser l'émergence d'une politique culturelle au sein des établissements de santé d'Île-de-France par le biais de plusieurs dispositifs.

Le label « Culture et Santé en Île-de-France » vise à valoriser les établissements de santé de la région investis dans la mise en œuvre d'une politique artistique et culturelle de qualité. Valable pendant trois ans, son attribution témoigne de l'adhésion des bénéficiaires à un ensemble de bonnes pratiques concernant la programmation artistique et culturelle des établissements de santé. On compte actuellement 16 hôpitaux labellisés en Île-de-France.

Depuis douze ans, un appel à projet est lancé conjointement avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) afin de soutenir et d'accompagner des actions artistiques et culturelles au bénéfice des patients, de leurs familles et du personnel des structures hospitalières franciliennes. Les projets doivent nécessairement s'inscrire dans une logique partenariale entre l'établissement hospitalier

et une structure culturelle de proximité (théâtres, bibliothèques, musées, centres d'art, cinémas, compagnies, ensembles musicaux...). Ils doivent en outre impliquer des artistes dont le travail de création est reconnu et favoriser la pratique artistique pour les différents bénéficiaires.

Ainsi, en 2016 l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la DRAC ont accompagné 34 projets « **Culture à l'Hôpital** ». Parmi eux, celui porté par la *Compagnie PM* et le Centre de réadaptation de Coubert (77), intitulé « Mono-disco » à l'attention des personnels, des patients et des résidents de l'hôpital est particulièrement remarquable. Il propose des interventions de danseurs auprès des différents services et personnels, des moments d'improvisation chorégraphique, seul ou à plusieurs, filmés et diffusés ensuite via internet.



Afin de toucher tous les milieux de soin, **un nouvel appel à projets artistiques et culturels en secteur médico-social a été lancé pour la première fois en 2016**. 23 projets ont été financés.

Suite au constat d'un manque de rayonnement des projets artistiques et culturels dans le monde hospitalier, la DRAC et l'ARS ont imaginé un **dispositif expérimental de résidences d'artistes au sein des établissements de santé**, à l'échelle de la communauté hospitalière. Huit établissements hospitaliers se sont impliqués dans une **phase de préfiguration de résidences en milieu hospitalier**. Ainsi, un projet remarquable, est mené au sein de l'Établissement Public de Santé Barthélémy Durand Étampes qui développe, en partenariat avec le Théâtre de l'Agora, Scène Nationale d'Évry et de l'Essonne, la Communauté d'Agglomération de



Compagnie HVDZ au sein de l'Établissement Public de Santé Barthélémy Durand à Étampes, © L.Mailho

l'Étampois Sud-Essonne et la *Compagnie HVDZ*, un projet de portrait du territoire réalisé par les patients, les soignants et des habitants de l'Étampois.

4.4 Culture et Justice

Le dernier protocole d'accord entre le ministère de la Culture et le ministère de la Justice de 2009 a été complété par une circulaire d'application en 2012. Une convention triennale a été à nouveau signée entre la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Paris (DISPP) et la DRAC en 2015. En ce qui concerne la Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-mer, le partenariat est plus récent, la première convention a été signée en décembre 2016.

La DRAC développe des actions d'éducation artistique et culturelle auprès des deux directions et renforce sa mission de conseil et de mise en réseau : il s'agit de proposer aux personnes placées sous main de justice ou sous protection judiciaire une mise en perspective d'un domaine artistique grâce à des ateliers de pratique et de favoriser les échanges culturels avec les artistes et avec les structures culturelles de proximité. En 2017, la DRAC a participé au financement d'une quarantaine de projets en milieu carcéral et d'une quinzaine de projets dans des unités de la PJJ.

4.5 Maîtrise de la Langue

Dans une perspective de réduction des inégalités face à la langue française et d'en faciliter l'accès, le Ministère de la Culture a soutenu 12 projets en Île-de-France (93 000 €) dans le cadre de l'appel à projets national « Action culturelle et langue française ». En comparaison à l'année 2015, ce budget s'est accru notamment pour permettre la poursuite de projets engagés en 2015.

4.6 Plan Rural

Un Plan rural est mis en œuvre afin de permettre aux habitants éloignés de l'offre culturelle, de participer à des projets artistiques et culturels via des résidences territorialisées. Deux départements bénéficient de ce dispositif :

- En Seine-et-Marne, 4 résidences missions ont eu lieu dans la Brie des Morins avec la *Compagnie Nadine Beaulieu*, à Moret-Seine-et-Loing et dans la Brie-des-Rivières-et-Châteaux avec Act'art, et dans le Bocage Gâtinais avec l'association CourCommune.

Sur ce dernier territoire, les résidences de plasticiens sont menées depuis septembre 2013. Elles sont particulièrement remarquables. Chaque année, les projets des artistes concernent environ 150 habitants. Ils sont déclinés à travers les relais du territoire comme les établissements scolaires, le tissu associatif, la maisons de retraite... Sur l'année scolaire 2016-2017, le projet que développe la *Compagnie KMK* invitée en résidence propose aux habitants une expérimentation sensible de l'attente comme mise en perspective de notre condition d'être humain, entre création sonore, vidéo et danse... La continuité du partenariat est étudiée actuellement dans le cadre du nouvel EPCI de la Communauté de communes du Pays de Montereau.

- Dans le Val-d'Oise, une résidence mission a eu lieu avec la plasticienne - scénographe Camille Rosa sur la thématique du bestiaire et de la mythologie en partenariat avec l'Association La Source-Villarceaux.

Qu'est-ce qu'il y a juste après ?



Clôture de La résidence de KMK à CourCommune

SAMEDI 17 JUIN

CourCommune et KMK vous invitent à un moment artistique et convivial. Découvrez l'aboutissement du travail de KMK à Vouix et alentours. (Peut-être y avez-vous participé ?)

Au programme :

écoute dans le paysage, projection du film réalisé pendant la résidence, photographies et portraits sonores de l'attente. Et aussi, un grand repas partagé, apportez vos spécialités !

16h30 : RDV au Monument aux morts de Vouix > covolantage

17h : expérience sonore dans le paysage

18h : exposition à CourCommune, rafraîchissement et goûter

19h30 : concert de la chorale à l'église de Vouix

20h30 : repas partagé dans la rue en face de CourCommune

21h45 : projection sur la vitrine de CourCommune

Inscrivez-vous au 06 46 18 18 82

ou en adressant un mail à contact@cie-kmk.org



KMK est conventionnée par la DRAC Île-de-France et soutenue par la Région Île-de-France

ET JUSQU'AU 16 JUILLET

à CourCommune

Vous pourrez revoir

Le film, écouter Les

extraits sonores, admirer

Les dessins réalisés par

Les enfants de l'école de

Vouix, ou faire découvrir

L'exposition à vos amis !

ADRESSE

21 rue de l'Île 77940 Vouix

HORAIRES

du 22 juin au 16 juillet

du jeudi au samedi

et le dimanche matin

de 10h30 à 12h30

et de 15h30 à 18h30

**Carton
d'invitation
Clôture de la
Compagnie
KMK,
CourCommune
, 2016, ©
Courcommune**

4.7 Contrats Locaux d'Éducation artistique

Le dispositif des **Contrats Locaux d'Éducation artistique (CLEA)** a connu un fort développement depuis sa création, grâce au dialogue mené avec les collectivités territoriales. Les CLEA couvrent une grande diversité des champs artistiques, le plus souvent avec l'appui de

nombreuses structures culturelles de proximité. Ils contribuent pleinement à la réalisation du Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle de la jeunesse, sur temps scolaire et hors temps scolaire (pratique avec des artistes engagés, rencontre avec les équipements culturels de proximité et les œuvres qui y sont diffusées ou exposées, partage avec les familles).

En 2016, 13 territoires ont démarré ou poursuivi un CLEA.

Le CLEA se déroulant dans le département de la Seine-Saint-Denis fait figure d'exemple. Il promeut des résidences d'artistes en lien avec la Fédération départementale des centres sociaux de la Seine-Saint-Denis depuis 2013. Une résidence d'artiste a été amorcée en 2013-2014 au Centre social de Neuilly-sur-Marne avec une compagnie circassienne. Depuis 2014, avec la Ville de Bondy, le projet du CLEA au sein des centres sociaux a été orienté sur l'éducation à l'image, en partenariat avec la Maison du geste et de l'image. Une centaine d'usagers et d'habitants du territoire sont concernés chaque année. À Villemomble, depuis la saison 2015-2016 et jusqu'en 2017, le centre social Alain Mimoun accueille en résidence le photographe Christophe Beauregard. Les photographes Lola Reboud et Valérie Froissard sont quant à eux accueillis en résidence dans les deux centres sociaux de Pierrefitte sur la saison 2016-2017.